

*Notes historiques
sur les Clugny*

NOTES HISTORIQUES

Sur les CLUGNY



par le Comte Henri de JOUVENCEL

membre de la Société d'Etudes d'Arallon



*Publication de la Société d'Etudes
d'Arallon*

Monsieur Ducrocq - Le Mans

106^e année - 65^e volume



Scandela S.A.

References à manuscrits: p129

Le
ctor
ligne

Philippe de la BOUTIERE (I) de la Ville d'Autun, fille de Pierre de la BOUTIERE écuyer et de Jeanne LE BAULT (2) Jean de CLUGNY passa des accords en 1453 avec Louis et Guillaume de la BOUTIERE ses oncles et leur transporta la succession de Marguerite de la BOUTIERE leur mère et de Pierre, son beau-père.

(I) La Boutière, paroisse de Saint-Léger-sous-Beuvray (Saône et Loire) dépendait de la chatellenie de Glenne et possédait une maison seigneuriale dont on voyait encore au XIXème siècle le portail et la tour ronde nommée tour de la prison, tandis que au Champ de la potence se trouvait un pilori avec carcan pour la punition des criminels. Ce fief en toute justice, doté d'amples droits féodaux appartenait dès le XIIIème siècle à la famille de LA BOUTIERE à laquelle appartenait Mathieu de la Boutière, damoiseau fils de Hugon, mort avant 1318, et qui en 1326 fit reprise de fief pour la Boutière. Cette famille portait "D'azur à une fasce d'or accompagnée de trois croissants, deux en chef et un en pointe". Les LA BOUTIERE possédaient une chapelle dans l'église de Saint-Léger-sous-Beuvray et une autre dans la cathédrale d'Autun avec droit d'inhumation dans ces deux chapelles. Parmi les membres de cette famille on compte un ^{Viegg} d'Autun en 1487, une chanoine d'Autun en 1502, trois conseillers au Parlement de Dijon en 1486, 1656 et 1676 un Maître des Requêtes en 1687, etc...etc... Alliés à toute la noblesse de Bourgogne les LA BOUTIERE virent par alliance leur terre patrimoniale passé au XVIème siècle dans la famille Nivernaise de CHARGERES. Par suite de descendance féminine la Boutière entra par alliance dans la famille CARTIER avec Jacques Gabriel CARTIER mousquetaire du Roi. - De là, une nouvelle alliance fit passer la Boutière dans la famille d'ARLAY et par elle dans la famille de BAR de LYMANTON qui vendit la Boutière peu après 1769. La Boutière était ainsi demeurée jusqu'à la fin du XVIIIème siècle dans la descendance d'Hugon de la BOUTIERE mort avant 1318, appartenant à la famille féodale alliée aux CLUGNY.

Admis aux Etats de Bourgogne dans la Chambre de la Noblesse en 1587 les LA BOUTIERE ont possédé de nombreux fiefs en Bourgogne et en Morvan, entre autres le fief du Verne, celui du Jeu de la baronnie de Chagny etc....

La famille de BAR DE LYMANTON, représentait en Nivernais en ligne féminine les LA BOUTIERE, représentait également en nivernais une descendance en ligne féminine des LORON, est aujourd'hui perpétuée en Nivernais par la famille de RAFFELIS de SAINT-SAUVEUR à laquelle appartient Madame Eugène SCHNEIDER qui possède et habite le château héréditaire d'Apremont dépendant de la terre de Neuvy, chatellenie de Cuffy près Nevers.

(2) LE BAULT porte : "de gueules au chevron d'or accompagné de trois molettes du même".

Boutière

Il était mort avant 1467 - Jean de CLUGNY laissa de son mariage:

1° - Pierre de CLUGNY qui ~~mar~~ maria:

2° - Marie de CLUGNY mariée à Avallon par contrat du 3 Aout 1478 à Philibert COLAS D'ESPOISSES; Marie de CLUGNY renonça au profit de Pierre de CLUGNY son frère à ses droits paternels et maternels moyennant la somme qui lui fut payée au moment de son mariage.

- Noble homme Pierre de CLUGNY, écuyer, mort en 1488. Il servit Charles le Téméraire Duc de Bourgogne dans les guerres des Flandres avec les autres nobles de Bourgogne. En 1470 il fut député vers le Duc de Bourgogne en Flandres par les habitants d'Avallon dans la semaine de la Saint-Martin d'été. - Il fut employé pour régler un différend avec le Duc au sujet de l'élection des capitaines de la Ville d'Avallon le Duc n'ayant pas admis la réclamation, l'affaire fut portée devant le Grand Conseil à Dijon. Après la mort de Charles Le Téméraire les envoyés de Louis XI firent prêter serment en Bourgogne par tous les nobles des Bailliages; cette prestation de serment eut lieu en 1478 et Pierre de CLUGNY prêta serment avec tous les nobles du Bailliage d'Avallon. Il fut procédé le 22 Avril 1488, après sa mort devant le Lieutenant du Bailliage d'Avallon à la tutelle des enfants qu'il avait eu de son mariage contracté vers 1480 avec Marguerite OBBÉ, laquelle étant veuve se remarié à Noble et sage Maître Pierre d'ARMES ou DARMES.

(2) De ce second mariage naquit une fille Marguerite d'ARMES vivante en 1530.

Marguerite OBBÉ ne portait de nom qu'à titre de surnom et son nom véritable était Marguerite BARBIER dite OBBÉ, de la famille des BARBIER de VIGNES Seigneurs de VESIGNEUX (I) (Saint Martin du Puy Canton de Lormes)

(I) Marguerite BARBIER dite OBBÉ portait pour armoiries: "d'azur à la croix dentée d'argent", ce sont sans doute les armes de l'ancienne Maison de Vésigneux (cf; archives de Vésigneux Mazignan Tome III, pages 183 à 184 conservées au Château de Sully. Voir également: "Une pierre tombale de l'église abbatiale de Vézelay", par J. ROBIT - Bulletin de la Société d'Etudes d'Avallon 1914-1916, paru en 1919 page 108)

L'antique baronnie de Vésigneux (paroisse de Saint Martin du Puy) près de Lormes (Nièvre) dont le vieux manoir et le bel étang subsistent encore avec tout leur caractère dans un site sauvage et romantique avait donné son nom à une vieille famille féodale de Vésigneux connue dès le XIII^{ème} siècle. Des alliances successives firent passer Vésigneux aux familles d'ARCY, de LIENAS, de NRAZEY et enfin de CUSSIGNY. Odot de CUSSIGNY donna reconnaissance sur Vésigneux le 15 Octobre 1485, au nom de sa femme Marie de BRAZEY au Sire de CHASTELIUX

Guillemette de CUSSIGNY porta par mariage Vésigneux à Lucas BARBIER de VIGNES qui prit le nom et les armes des Anciens VESIGNEUX en se greffant par alliance sur leur descendance en ligne féminine. Il était fils de Noble Guillaume BARBIER de VIGNES qui avait donné dénombrement le 1er Avril 1467 au Comte de Nevers du fief du Meix de Brassy aujourd'hui l'Huis du Mée, fief en toute justice sis sur la paroisse de Chalaux-en-Morvan - Guillaume BARBIER de VIGNES avait également acquis en 1467 le fief de Mazignan aujourd'hui Mazinien en la paroisse de Marigny l'Eglise près de Lormes en Nivernais et y possédait une maison seigneuriale

Lucas de VESIGNEUX fils de Guillaume BARBIER de VIGNES est indiqué comme étant frère de Pierre OBBÉ, nom connu depuis Daniel OBBÉ, queux du dauphin en 1395 et qualifié noble. - Il avait acquis Gouloux-en-Morvan et en fit aveu au Comte de Nevers en 1528. Il apparaît en 1511 au contrat de mariage de Bartholomine de CIUGNY et laissé pour fils: 1^o - Sébastien de VESIGNEUX qui fit aveu du fief de Vésigneux le 26 Mai 1519 et mourut sans postérité après avoir donné le 6 Aout 1520 son accord pour nommer Barbe de HOCHBERG tutrice des enfants de Philippe de CHASTELIUX et de Barbe de HOCHBERG, et être intervenu le 17 Mars 1538 au partage de la succession de Philippe de CHASTELIUX; 2^o - Aubert de VESIGNEUX dont la fille Jacqueline hérita en 1541 de son oncle Sébastien, et épousa étant veuve de Noble Philibert d'IGNY, Saladin de MONTMORILLON, Chevalier seigneur du BOUCHET, veuf de Charlotte de CHASTELIUX, dame de Bazoche

Jacqueline de VESIGNEUX morte avant 1565 laissa tous ses biens y compris VESIGNEUX, Island et autres fiefs à son mari Saladin de MONTMORILLON qui fit reprise du fief de Vésigneux le 6 Mai 1575 - Ce dernier étant veuf se ramarié à Anne de l'HOPITAL dont il eut une fille Louise de MONTMORILLON qui sans descendre ni des anciens VESIGNEUX ni des BARBIER de VESIGNEUX (issus eux-mêmes par alliance des seigneurs primitifs) se trouva néanmoins l'héritière de Vésigneux et porta cette Baronnie et tous ses autres biens à

De cette union vinrent:

1^o - Jean de CLUGNY qui suivra:

2^o - Bartholomine de CLUGNY mariée à Avallon par contrat du 2 Juillet 1511 en présence de Lucas de VESIGNEUX, avec Noble Homme Adrien de MONTAGU fils de feu Jean de MONTAGU mariage contracté en présence de Noble Homme Lucas de VESIGNEUX, écuyer, sieur dudit lieu, de Pierre de BEZE élu de Vézelay et d'autres témoins à ce appelés et requis

Les témoins précités ne sont pas indiqués, pas plus que les autres témoins, comme étant les parents de l'un ou l'autre époux; la présence de Pierre de ^BVEZE élu de Vézelay n'est donc pas une preuve de la descendance directe de Guyotte de BEZE (voir ci-dessus).

Bartholomine de CLUGNY renonça à tous ses droits paternels et maternels en faveur de Jean de CLUGNY son frère, moyennant la somme de 400 livres qui lui fut constituée en dot - Le notaire qui rédigea le contrat était à la résidence de Coulanges-les-Vineux.

II- Noble Jean de CLUGNY, qualifié noble dans une sentence du 6 Septembre 1520 rendue en sa faveur par le Bailliage d'Avallon contre plusieurs habitants d'Avallon - Le 15 Juillet 1529, il fonda une procession solennelle dans l'Eglise Collégiale de Saint-Lazare d'Avallon, ~~entre le deuxième pilier~~ et fit construire en 1530 dans l'église Saint-Pierre d'Avallon, contre le deuxième pilier en entrant à droite, la chapelle des CLUGNY dédiée à Saint-Jean-Baptiste

^S
(Suite de la Note I page 29) mon mari César de BOURBON, Comte de BUSSEY qu'elle avait épousé le 21 Juin 1582. Il donna dénombrement de Vésigneux en 1599 et sa postérité possède encore aujourd'hui Vésigneux.

chapelle ornée de statuts dont celle de Saint-Jean portait au pied un écusson aux armes des CLUGNY et celle de Saint-François d'Assise un écusson représentant un soleil aux armes des PIGET, famille de la femme de Jean de CLUGNY - Le 21 Mai 1533 Jean de CLUGNY est nommé par le chapitre d'Avallon son Receveur à nouveau pour dix ans, pour le bon profit et l'utilité de l'église . Il est également Procureur Officiel ^a et l'est encore en 1569 - Il achète de nombreuses terres à Etaules dont la seigneurie seigneurie avait été vendue en ~~1080~~ ¹⁰⁶⁰ par Gautherin d'Etaules à Gilbert de MELLO, seigneur d'Epoisses.

Jean de CLUGNY fit en outre un grand nombre de fondations de messes et de services solennels qui devaient par la suite être célébrés par les soins du chapitre d'Avallon

Son fils Pierre étant mort prématurément Jean de CLUGNY fut le 1er Aout 1552 chargé de la tutelle de ses petits enfants

Jean de CLUGNY avait épousé Françoise PIGET (I) dont il laissa:

(I) Les PIGET portaient pour armes: "D'azur à un soleil ^a huit rais d'or". Ces armes étaient sculptées dans une chapelle de l'église de Vitteaux et on les voit figurer sur le sceau de Pierre PIGET Contrôleur du Grenier à Sel de Vézelayen 1452. Pierre PIGET de Vézelay et Jeanne sa femme font hommage pour Moussy en 1467 - Marguerite PIGET avait épousé Jean de BEZE dont le fils d'un premier lit Bailli de Vézelay, fut le père de Théodore de BEZE né à Vézelay le 24 Juin 1519, l'un des chefs les plus fameux de la Religion prétendue réformée. - Claude PIGET fut Châtelain de Vitteaux (Côte d'Or) en 1548 il avait épousé Jeanne LANGUET fille de Germain LANGUET Capitaine du château de Vitteaux, lequel était frère de Pierrette LANGUET, dame de Chasseneux - Jean PIGET Seigneur de Villeferry et de N.D. d'Hys près Vitteaux en reprit le fief en 1563 et fut Grenetier de Pouilly - Claude PIGET écuyer, seigneur de la Bruyère fut commandant de Charolles en l'absence de M. de Ragny (Arch. de Saône et Loire. B. 573) entre 1580 et 1611 - Charles PIGET écuyer, seigneur de la Bruyère fut gentilhomme de la Maison du Roi en 1645 - Zacharie PIGET Trésorier provincial de l'extraordinaire des guerres fut Trésorier général de France et Général des Finances à Dijon le 4 Novembre 1603; il harangua le prince de Condé en 1632 et fut remplacé par son fils, Bertrand PIGET Trésorier Général pourvu le 18 Septembre 1641 et reçu le 8 février 1642.

- 1° - Pierre DE CLUGNY ⁹ qui suivra;
- 2° - Lazare de CLUGNY, entré dans les ordres;
- 3° - Charles de CLUGNY mort sans alliance.

Noble Pierre de CLUGNY mort en 1552 avant le 1er Aout, licencié ès-lois avocat au Parlement de Paris, Lieutenant au Bailliage d'Avallon en 1536; Echevin d'Avallon en 1540 et douze fois de suite dont neuf fois le premier; il est envoyé à la Cour en 1550 - Il est présent le 22 Avril 1⁵51 au contrat de mariage de Louis de CHASTELLUX avec Anne de Loges - . Il paraît être l'auteur d'un Code Justinien, publié à Paris en 1536 par Pierre de CLUGNY- Il avait épousé par contrat du 1er Aout 1538 en présence de Sébastien de Vésigneux, chevalier, de Jean Arbaleste, de Jacques Odebert et de Philippe de BEZE (I) , Denise FILSJEAN, fille de Georges FILSJEAN Lieutenant Général du Bailliage d'Avallon et de Reine LE ROUGE (2). De ce mariage virent ^{sn} divers enfants énumérés au partage du 27 Aout 1563 fait par devant Philippe Regnard, Notaire à Avallon. Ces enfants qui furent placés sous la tutelle de leur grand père Jean de CLUGNY furent:

- 1° - Charles de CLUGNY, enquêteur à Avallon
- 2° - Georges de CLUGNY qui suivra;
- 3° - Marguerite de CLUGNY, décédée en 1563 mariée à Odot MARRAUT mort avant 1563.
- 4° - Denise de CLUGNY mariée à Jean SYMON Seigneur de la Grande Vente ; elle est marraine à Avallon le 20 Novembre 1574;

Sa postérité est rapportée ci-après au chapitre VI

(1) Cette présence de Philippe de BEZE s'explique naturellement à défaut de Guyotte de BEZE (voir ci-dessus) par l'alliance existant entre les CLUGNY et la famille de BEZE par les PIGET

(2) LE ROUGE porte: "D'argent au rouget de gueules"

de la descendance féminine en ligne féminine des CLUGNYsous

le vocable: Descendance SYMON - MOROT de GRESIGNY

- 5° - Autre Marguerite de CLUGNY sans alliance en 1563;
 6° - Hierosme de CLUGNY qui concourt avec ses frères et soeurs
 au partage de 1563 ayant trait à la maison de CLUGNY si-
 tuée à Avallon qui avait appartenu à feu Jean de CLUGNY
 écuyer, demeurant à Avallon, leur aïeul

v- Noble Georges de CLUGNY seigneur d'ETAULES (I), Préjouan et de Sau-
 gigny-le-Bois, près d'Avallon, né vers 1550 mort le 1er mars 1620 à

(I) Comme le rappelle Courtépée (Tome IV) Etaules-le-Bas est du
 bailliage d'Avallon et comprenait trois seigneuries différentes:
 la première au Roi acquise par le Chapitre en 1537, la seconde au
 même chapitre d'Avallon par moitié avec un seigneur laïque; la troi-
 sième achetée par Nicolas de Chaugy seigneur de Sauvigny-le-Bois
 où se trouvait, dit Courtépée un beau château. Ce beau château pré-
 cédaient celui de la famille DE BERTIER DE SAUVIGNY - Georges de CLU-
 GNY avait acquis le 12 Janvier 1597 du chapitre d'Avallon qui l'
 avait acquise du Roi en 1547 toute la justice d'Etaules. Il fit
 reprise de fief pour Préjouan le 12 Novembre 1598 et pour la moi-
 tié d'Etaules acquise de François de la MOTTE écuyer, et de Philib-
 erte du Verne sa femme, le 11 Mai 1607 - Le 2 Avril 1609 il fait
 reprise de fief pour les deux tiers d'Etaules et fit reprise tota-
 le pour Etaules le 28 Janvier 1619. Etaules-le-Haut était une dé-
 pendance d'Etaules-le-Bas

Ainsi qu'il est rapporté par M. Soulanges ^{Clugny} Bodin "Les Châteaux
 de Bourgogne" pages 24 et 25; Georges de ~~Chigny~~ possédait sur un
 monticule voisin d'Etaules, appelé Côteau des Vignes, un château
 dont il ne reste que des ruines, ayant été détruit pendant les guer-
 res de religion. Il renonça à la relever et construisit dans l'an-
 cien logis de Bajot, un très considérable colombier aux murs d'un
 mètre d'épaisseur, affirmant les droits féodaux du seigneur. Il y
 ajouta un grand bâtiment de 53 mètres de longueur divisé en refenda
 dont la majeure partie formera une chapelle aujourd'hui transfor-
 mée en bibliothèque. Le plafond de cette pièce se composait de tren-
 te huit caissons carrés d'un mètre de côté, dont les panneaux de
 fond en bois, représentaient en peinture un sujet philosophique ~~by~~
 religieux, avec une devise en langue latine.

Etaules appartint plus tard aux Huguet d'Etaules, puis aux Bau-
 denet de Perrigny, et par eux, aux Baynast de Septfontaines, qui ont
 restauré et remanié le château.

Avallon et enterré comme ses prédécesseurs dans le caveau situé sous la chapelle fondée et dotée par son aïeul Jean de CLUGNY - Docteur ^{es} ~~es~~-droits, Conseiller du Roi, Juge Prévot d'Avallon, le 22 Mars 1576. Il fut en cette qualité Député par le Bailliage d'Auxois aux Etats Généraux tenus à Blois en 1576 - Il est tuteur le 15 Décembre 1580 d'Anne et de Suzanne de CHAUGY, fille de Michel de CHAUGY et d'Anne de Bonneval. Il est exécuteur testamentaire de Michel de CHAUGY - Au moment des troubles de la Ligue, Georges de CLUGNY tint avec énergie le parti du Roi Henri IV contre la Ligue et fut par suite, et par ordonnance du Duc de Mayenne en date du 3 Octobre 1589 déchu de ses charges et privé de ses biens (I)

(I) Courtépée (Tome III pages 597) s'exprime comme suit au sujet de ces troubles:

"Avallon eut beaucoup à souffrir des guerres de religion; la crainte des Huguenots qui journellement guettaient et assaillaient cette ville y fit envoyer par ordre de Tavannes douze arquebuses à crocs tirées de Beaune en 1568. C'est l'époque où l'armée protestante conduite par Wolfgang duc de Deux Ponts marquait son passage en Bourgogne par le pillage et l'incendie.
 "En 1569 il assiégea Avallon sans pouvoir le prendre mais il brûla tous les faubourgs et les villages voisins. Il trouva le vin si bon qu'il en emporta plus de deux cents bouteilles qui causèrent sa mort à Escars en Limousin. Avallon essuya de plus grands malheurs pendant la Ligue pour laquelle cette ville s'était déclarée. Les Officiers du Bailliage se retirèrent à Montréal et parmi les noms de ces bons citoyens fidèles au Roi on relève ceux de Georges FILSJEAN, Lieutenant Civil du Bailliage d'Avallon, de J. ODEBERT, Lieutenant criminel, de Pierre REGNARD Lieutenant particulier, de Nicolas FILSJEAN, avocat du Roi et de Georges de CLUGNY Juge Prévôt. Les Royalistes furent chassés comme fauteurs d'hérétiques, entre autres Georges FILSJEAN Lieutenant Civil et Capitaine qui fut destitué tandis que les habitants acclamaient le Duc de Mayenne et le prétendu Roi Charles X. Mais les royalistes ne désarmaient pas et la ville d'Avallon manqua d'être prise le 28 septembre 1592 par les exilés soutenus des troupes du Roi commandées par le Maréchal d'Aumont. Ayant fait une brèche les Royalistes pénétrèrent en se battant mais finirent par être repoussés. Les parties de royalistes continuèrent à rôder aux environs d'accord avec les bannis et Avallon ne cessait d'être en proie aux troubles les plus graves et à des vexations inouïes de la part des gens qui se disaient les soutiens de la religion. Ces excès firent repentir les avallonnais de leur attachement à la Ligue et le Maire ligueur fut remplacé par Sébastien FILSJEAN, les esprits se tournant du côté des exilés et des Royalistes pour secouer le joug de la tyrannie des Ligueurs. Sébastien FILSJEAN appela à son se-

Il s'était réfugié à Montréal et au Château de Chastellux, mais le 31 Mai 1594 avec le concours d'Edme de ROCHEFORT Baron de PLUVAULT, Gouverneur de Vézelay, Georges de CLUGNY se rendi Maître d'AVALLON qui fut la première ville soumise à l'obéissance d'Henri IV qui rétablit Georges de CLUGNY dans ses charges et sans ses biens(I) Le discours que fit Georges de CLUGNY lors de la reddition de la Ville au Roi et dans lequel s'expriment ses sentiments de haute piété et sa fidélité au "Roi naturel de France" ainsi que sa joie d'avoir vu sauvegarder "l'honneur des Dames et Bourgeoises a été conservé et figure parmi les pièces justificatives de la généalogie imprimé par le Conseiller de CLUGNY en 1726.

Noble Georges de CLUGNY seigneur de Préjouan et en partie d'Etaules fait partie des personnages dont "l'avis et le consentement" furent donnés le 17 Février 1602 au contrat de mariage de Guy de CHAUGY, seigneur de Marrey, fils d'Hugues de CHAUGY et de Ca-

(suite de la Note I page 34) - COURS LES exilés ainsi qu'Edme de ROCHEFORT de Pluvault Gouverneur de Vézelay. Celui-ci s'approcha d'Avallon le 27 Mai 1594 par la porte d'Auxerre et, grâce à la complicité de Sébastien FILSJEAN il se rendi Maître de la Place en moins d'une heure et fit prisonnier le Gouverneur et la garnison de la Ligue. Tout fut exécuté avec ordre, sans pillage et meurtre et les Avallonnais oublièrent leurs discordes en détestant la Ligue qui avait causé tous les troubles. Un acte officiel traita les Ligueurs de Rebelles au Souverain, ennemis de la Religion et du Royaume, auteurs des troubles.

"Le brave Georges de CLUGNY qui avait perdu ses biens rentra glorieusement dans sa patrie dont il était expulsé depuis dix ans et reprit les fonctions de sa charge ainsi que Georges FILSJEAN : tous ces articles furent accordés et signés de la main d'Henri IV au camp de la Fère le 12 Juillet 1594"
 (I) - Une notice manuscrite composée par un chanoine d'Avallon et rappelée page 246 par le Conseil de CLUGNY indique:
 "Henri IV obligea la Ville d'Avallon a recevoir le sieur de CLUGNY à le rétablir dans tous ses droits et honneurs; sa charge de Juge Prevôt lui fut rendue; il avait été chassé de la Ville pendant dix années par les habitants parce qu'il tenait pour le Roi".

therine de la Tournelle avec Diane de CHASTELLUX, fille d'Olivier de CHASTELLUX seigneur et baron dudit lieu, Vicomte d'Avallon et de Marguerite d'AMBOISE - On sait que Louis de CLUGNY seigneur de Montmelon, de la branche du Cardinal de CLUGNY avait lui-même épousé au début du XVIème siècle Marie de CHAUGY. Cette intimité de Georges de CLUGNY avec les CHASTELLUX (I) accentuée comme on l'a vu pendant les troubles de la Ligue est encore manifestée le II Novembre 1605: au testament de cette date de Haute et Puissante Dame Madame Marguerite d'AMBOISE épouse de Haut et Puissant Seigneur Messire Olivier Baron et seigneur de Chastellux, Vicomte d'Avallon, cette Dame nomme pour curateurs de ses enfants Guy de CHAUGY Baron de Roussillon son gendre et noble Georges de CLUGNY, seigneur de préjouan et Etaules, Conseiller au Roi et Juge pour sa Majesté en la Prévôté d'Avallon "Lesquels elle prie affectueusement avec le soin et prendre garde sur les dix enfants auxquels elle commande d'habondant de leur porter honneur et obéissance". † Georges de CLUGNY fit partie en 1608 de la Chambre de la Noblesse aux Etats de Bourgogne et fut nommé Commissaire de ladite Chambre en compagnie de ses cousins Guillaume de CLUGNY de CONFORGIEN et de David de CLUGNY seigneur de Travoisy pour vérifier les titres des Gentilshommes

(I) Le 20 Octobre 1582 Olivier de Chastellux se rend à Auxerre suivi d'une foule de gentilshommes parmi lesquels on remarquait Salaadin de Montmorillon, Michel de Clugny, Jacques d'Esguilly, Louis de la Ferrière, ses parents pour prendre possession du canonicat de sa famille comme chanoine d'Auxerre (Baudiau III; page 170) - Ce Michel de Clugny semble appartenir à la branche de Montachon et Thénissey.

Il avait acquis de Michel de CHAUGY le fief et le château de Sauvigny le Bois près d'Avallon pour 14.000 livres le 17 Janvier 1619 et il fit reprise de fief pour Sauvigny-le-Bois (K) le 21 Février 1619 - Il avait comme ses prédécesseurs été l'un des bienfaiteurs de la Collégiale d'Avallon dont les principaux bienfaiteurs furent avec les CLUGNY, les FILSJEAN et les ODEBERT, les Seigneurs de Vésigneux, les CHASTELLUX et les JAUCOURT.

Georges de CLUGNY avait épousé le 15 Février 1571 Damoiselle Jeanne MARTENOT, fille de Rémy MARTENOT, Docteur ès-droits, et de Marguerite SYMON - Jeanne MARTENOT femme de Noble Georges de CLUGNY fut marraine à Avallon, le 25 Aout 1603, de Marie-Madeleine de CHASTELLUX fille d'Olivier de CHASTELLUX et de Marguerite de CLERMONT. Elle fut également marraine à Avallon, le 11 Janvier 1611 de Jean de Berbisey, fils de Noble Guillaume de Berbisey, Lieutenant au Bailliage d'Avallon

Georges de CLUGNY et sa femme Jeanne MARTENOT testèrent ensemble le 27 Février 1620 - Dans ce testament Georges de CLUGNY se qualifie fils de Noble Pierre de CLUGNY et de Damoiselle Denise FILSJEAN. Tous deux confessant et reconnaissant devant Dieu: "Que nous sommes pêcheurs, nés en iniquité que nous transgressons tous les jours ses saints commandements dont nous avons déplaisir" Ils se qualifient Seigneur et Dame d'Etaules, de Préjouan et de Sauvigny-le-Bois; ils veulent être inhumés dans la chapelle des CLUGNY dans l'Eglise Saint-Pierre d'Avallon

(I) C'est le Sauvigny-le-Bois entré ensuite dans la famille de BERTIER qui en a retenu le nom (Voir plus loin généalogie MARTENOT) Marie-Magdeleine MARTENOT petite nièce de M. de CLUGNY avait épousé en 1643 Thomas BERTHIER, Trésorier des Etats de Bourgogne, auteur des BERTIER DE SAUVIGNY.

Ils qualifient leurs deux fils: Noble Pierre de CLUGNY, Conseiller du Roi, Lieutenant Criminel au Bailliage d'Avallon et Noble Jacques de CLUGNY Conseiller du Roi Juge Civil et Criminel pour Sa Majesté en la Ville d'Avallon, seigneur pour moitié de Sauvigny-le Bois. Les testateurs veulent que les terres et seigneuries d'Etaules, Sauvigny-le-Bois et Préjouan, tous ces biens mouvant en fief du Roi à cause de son Duché de Bourgogne soient et demeurent en toute propriété et possession à Pierre et Jacques de CLUGNY leurs fils, lesdites seigneuries étant en toute justice, haute, moyenne et basse. Les testateurs ordonnent que leur fille Anne, veuve de Jacques de LORON écuyer, seigneur de Domecy-sur-Cure hérite de ce qui leur apparten^{ient}~~ait~~ au fief Gentier sis au territoire de Menades mouvant de la baronnie de Pierre-Perthuis et possédé de manière indivise avec leur cousin M. de LA CHAUME (FILSJEAN)

La succession de Georges de CLUGNY comprenait également l'Hôtel de CLUGNY à Avallon rue du Marché; cette demeure était possédée par les CLUGNY dès avant 1498, elle fut vendue, plus tard par la famille de CLUGNY le 12 Septembre 1695 au père de Jean Morisot de Pancy, écuyer, Lieutenant particulier au Bailliage d'Avallon; ce dernier devait lui-même épouser le 1er Janvier 1710 Marie-Jeanne de CLUGNY.

De son mariage avec Jeanne MARTENOT Georges de CLUGNY laisse 4 enfants:

- 1° - Pierre de CLUGNY qui suivra;
- 2° - Claude de CLUGNY baptisé à Avallon, le 2 Aout 1575 fille de Noble Nicolas FILSJEAN Avocat du Roi et de ^{Demoiselle} ~~Dame~~ ^{Demoiselle} Claude de CHASTELLUX femme de M. de CHASSY (1) page suivante.